



**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CS 30001
14033 - CAEN Cedex 9**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
N° BIO2026-065**

Etabli en application de l'article R2132-1 du Code de la commande publique

Objet :

**FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE DE CABINES D'AUDIOMETRIE
pour le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : vendredi 17 juillet 2026 à 12H00

SOMMAIRE

| | | |
|--------------------|---|----------|
| SECTION I | ACHETEUR PUBLIC | 3 |
| I.1. | NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC | 3 |
| I.2. | INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | 3 |
| I.3. | TELECHARGEMENT DCE | 3 |
| I.4. | ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES | 3 |
| I.5. | TYPE D'ACHETEUR PUBLIC | 4 |
| SECTION II | OBJET DE LA CONSULTATION | 4 |
| II.1. | DESCRIPTION | 4 |
| II.1.1 | <i>Objet de la consultation</i> | 4 |
| II.1.2 | <i>Type de marché</i> | 4 |
| II.1.3 | <i>Allotissement</i> | 4 |
| II.1.4 | <i>Techniques d'achat</i> | 5 |
| II.1.5 | <i>Variantes</i> | 5 |
| II.1.6 | <i>Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)</i> | 5 |
| II.1.7 | <i>Lieu d'exécution</i> | 5 |
| II.2. | DUREE, DELAIS D'EXECUTION | 5 |
| SECTION III | RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE | 6 |
| III.1. | CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ | 6 |
| III.2. | CONDITIONS DE PARTICIPATION | 6 |
| III.3. | APTITUDE A EXERCER A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE | 6 |
| SECTION IV | PROCÉDURE | 6 |
| IV.1. | TYPE DE PROCEDURE | 6 |
| IV.2. | REMISE D'ECHANTILLONS OU ESSAIS, DEMONSTRATIONS | 6 |
| IV.2.1 | <i>Echantillons</i> | 6 |
| IV.2.2 | <i>Essais</i> | 6 |
| IV.2.3 | <i>Visite préalable</i> | 6 |
| IV.3. | CONDITIONS DE DELAI | 7 |
| IV.3.1 | <i>Date limite de réception des plis</i> | 7 |
| IV.3.2 | <i>Délai minimum de validité de l'offre</i> | 7 |
| IV.4. | LANGUE ET MONNAIE DEVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE | 7 |
| IV.5. | OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES | 7 |
| IV.5.1 | <i>Sélection des candidatures</i> | 7 |
| IV.5.2 | <i>Jugement des offres</i> | 7 |
| IV.5.3 | <i>Modalités retenues pour l'analyse des offres</i> | 8 |
| SECTION V | AUTRES RENSEIGNEMENTS | 8 |
| V.1. | MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION | 8 |
| V.1.1 | <i>Contenu du dossier de consultation</i> | 8 |
| V.1.2 | <i>Obtention du dossier de consultation</i> | 8 |
| V.2. | CONTENU DES PLIS | 9 |
| V.3. | REGLE DE NOMMAGE DES FICHIERS DEMATERIALISES | 10 |
| V.4. | MODALITES DE REMISE DES PLIS | 10 |
| V.4.1 | <i>Outils requis pour effectuer une réponse électronique</i> | 10 |
| V.4.2 | <i>Présentation des fichiers de réponse</i> | 11 |
| V.4.3 | <i>Plis volumineux</i> | 11 |
| V.5. | TRAITEMENT DES PROGRAMMES INFORMATIQUES MALVEILLANTS (VIRUS) | 11 |
| V.6. | COPIE DE SAUVEGARDE | 12 |
| V.7. | « RE-MATERIALISATION » DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES | 13 |
| V.8. | ATTRIBUTION DU MARCHÉ | 13 |

Section I ACHETEUR PUBLIC

I.1. NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CAEN NORMANDIE
Département des infrastructures et Reconstruction – Service Biomédical
Cellule marchés publics – DAJ
Avenue Côte de Nacre
CS 30001
14033 CAEN Cedex 9
Courriel : fontaine-ca@chu-caen.fr

| <u>Référent administratif</u> | <u>Référent technique</u> |
|--|--|
| Mme Catherine FONTAINE Rédacteur marchés – <i>Cellule marchés publics</i> fontaine-ca@chu-caen.fr | M. Laurent SCHWOB <i>Ingénieur – Service biomédical</i> schwob-l@chu-caen.fr |

I.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant impérativement de manière dématérialisée par l'intermédiaire de la fonctionnalité « **🗉 questions** » via la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au plus tard le **vendredi 10 juillet 2026 à 12 heures 00.**

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués par le CHU de Caen, **six jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Le CHU de Caen se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six jours** calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai sera alors décompté à partir de la date d'envoi des modifications.

Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables.

I.3. TELECHARGEMENT DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du CHU de CAEN : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.4. ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES

Les offres doivent **impérativement** être transmises **par voie électronique (voie dématérialisée) exclusivement sur le site** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

A défaut les offres seront déclarées irrégulières et écartées.

I.5. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC

- Etat
 Collectivité territoriale
 Autre : Établissement public de santé

Section II OBJET DE LA CONSULTATION

II.1. DESCRIPTION

II.1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet **la fourniture, l'installation, la mise en service de cabines d'audiométrie pour le service de consultation ORL du Centre Hospitalier Universitaire CAEN NORMANDIE.**

Les caractéristiques techniques des prestations devront répondre aux prescriptions définies par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

II.1.2 Type de marché

| | | |
|---|--|---|
| Marché(s) de fournitures : <input checked="" type="checkbox"/> | Marché(s) de services : <input type="checkbox"/> | Marché(s) de travaux : <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Crédit-bail <input type="checkbox"/> Location-vente | <i>Catégorie de service :</i> <i>Classification CPV :</i> 33121400-8 Audiomètres. | <input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> Conception réalisation |

II.1.3 Allotissement

Non Oui

Conformément à l'article L. 2113-8 du Code de la commande publique, la personne publique a examiné la possibilité d'allotir le marché relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service des cabines d'audiométrie.

Après analyse des caractéristiques techniques, des contraintes d'intégration, et des exigences de cohérence fonctionnelle et de performance, il apparaît que la division du marché en plusieurs lots distincts serait préjudiciable à la bonne exécution du projet.

En effet, la fourniture et l'installation des équipements doivent être réalisées de manière globale afin d'assurer :

- la compatibilité technique et fonctionnelle entre les différents éléments,
- la coordination optimale des interventions,
- la garantie d'une responsabilité unique du titulaire pour l'ensemble des prestations,
- la maîtrise des délais et des coûts,
- la cohérence de fonctionnement du service de consultation ORL dans le nouveau bâtiment en cours de construction et d'aménagement, qui nécessite une intégration harmonieuse et simultanée des équipements pour garantir la continuité et la qualité des soins.

Par conséquent, le marché sera conclu de manière globale, sans allotissement, afin de garantir la qualité, la cohérence et la performance attendues.

II.1.4 Techniques d'achat

Marché à tranche optionnelle : 1 cabine d'audiométrie grand enfant

II.1.5 Variantes

Non Oui

Les exigences formulées dans le CCTP s'agissant des contraintes techniques et de surfaces sont considérées comme des exigences minimales à respecter. Chaque variante sera parfaitement détaillée dans la réponse technique.

Chaque variante proposée fera l'objet d'une offre distincte. Ainsi, pour chaque variante proposée, le soumissionnaire doit compléter et remettre un acte d'engagement, un bordereau des prix unitaires, un mémoire technique supplémentaire. Chacun de ces documents portera sur sa page de garde la mention « variante n°... ».

Les soumissionnaires qui présentent des offres variantes sont également tenus de présenter une offre de base conforme à la solution exigée dans les documents de la consultation :

Oui Non

II.1.6 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Deux prestations supplémentaires éventuelles *facultatives* sont décrites dans le C.C.T.P. La PSE 1 sera levée lors de la notification du contrat au soumissionnaire retenu s'agissant de la tranche ferme et s'agissant de la PSE 2, le cas échéant, dans le courrier d'affermissement de la tranche optionnelle.

- ✓ PSE facultative N°1 :
Prestation de connexion des cabines de la tranche ferme au réseau de ventilation du CHU de Caen.
- ✓ PSE facultative N°2 :
Prestation de connexion de la cabine de la tranche optionnelle au réseau de ventilation du CHU de Caen

II.1.7 Lieu d'exécution

Centre Hospitalier Universitaire
MAGASINS GENERAUX
Avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN cedex 9.

II.2. DUREE, DELAIS D'EXECUTION

Le marché prend effet à la date de sa **notification** au titulaire et expire à l'admission des équipements.

Le cas échéant, si la tranche optionnelle est affermée, le marché expire au terme d'une période de vingt-quatre mois. A titre indicatif, il est prévu de notifier le marché mi-septembre 2026.

Section III RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Forme juridique que devra revêtir le groupement de soumissionnaires attributaire :

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini aux articles R2142-19 et suivants du Code de la commande publique. Dans le cas où le groupement est conjoint, le mandataire désigné devra se porter solidaire de chacun des membres du groupement.

Conformément au II de l'article R2142-22 du Code susvisé, le CHU de CAEN pourra demander la modification de la forme du groupement, après attribution du marché.

Les soumissionnaires ont la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de soumissionnaires individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le soumissionnaire doit-il présenter des capacités économiques et financières et/ou techniques professionnelles particulières ?

Non

Oui

III.3. APTITUDE A EXERCER A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

Non

Oui

Section IV PROCÉDURE

IV.1. TYPE DE PROCEDURE

Appel d'offres ouvert (article L2124-2 du Code de la commande publique)

IV.2. REMISE D'ÉCHANTILLONS OU ESSAIS, DEMONSTRATIONS

IV.2.1 Echantillons

Sans objet

IV.2.2 Essais

Sans objet

IV.2.3 Visite préalable

Une visite de site **obligatoire** est prévue avant la remise de l'offre :

Elle sera organisée, le **mercredi 26 juin 2026**. Le rendez-vous est fixé à 14 heures avec monsieur SCHWOB (téléphone : 02 31 06 30 42 – courriel : schwob-l@chu-caen.fr) devant le bâtiment LPA.

Un certificat de visite sera remis aux candidats, qu'ils devront joindre à leur offre.

Aucune autre visite ne pourra être programmée en dehors de cette date. A défaut, les offres seront rejetées.

Cette visite permet d'appréhender correctement l'étendue des prestations demandées, étant entendu que le titulaire du marché ne saurait se prévaloir du manque de renseignements concernant toutes les sujétions rencontrées en cours d'exécution.

Pour la visite, les candidats devront s'identifier (nom, prénom, qualification au sein de la société et/ou du groupement) au minimum 72 heures avant la date prévue pour la visite obligatoire, au service désigné ci-dessus, et viseront le certificat de visite joint en annexe.

IV.3. CONDITIONS DE DELAI

IV.3.1 Date limite de réception des plis

Vendredi 17 juillet 2026 à 12 heures 00

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées seront écartés et non-ouverts.

IV.3.2 Délai minimum de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est de **deux (2) mois** à compter de la date limite de réception des offres.

IV.4. LANGUE ET MONNAIE DEVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE

Tous les documents doivent être impérativement rédigés en langue française ou faire l'objet d'une traduction en langue française.

Le soumissionnaire est informé que le marché sera conclu en euros.

IV.5. OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES

IV.5.1 Sélection des candidatures

Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L2141-1 du Code de la commande publique. Sont éliminées les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties professionnelles et financières suffisantes au regard de l'objet du marché et de ses conditions d'exécution.

- Capacité économique et financière :
 - Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
 - Niveau spécifique minimal exigé.

- Capacités techniques et professionnelles :
 - Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
 - Niveau spécifique minimal exigé.

IV.5.2 Jugement des offres

« L'offre économiquement la plus avantageuse » est choisie et appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

1. **Valeur technique de l'offre : 60%**
 - Performances annoncées 70%
 - Ergonomie 30%
2. **Prix : 40%**

IV.5.3 Modalités retenues pour l'analyse des offres

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées.

Toutefois, le CHU de Caen pourra autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres irrégulières dans le délai qu'il prescrira.

Les offres ne devront contenir aucune restriction ou réserve, sous peine de nullité.

La note attribuée se fera sur 100 points avec une répartition sur les 2 critères et en fonction des pondérations indiquées ci-dessus.

La grille d'évaluation sera établie selon les appréciations suivantes : de très bien : 20 points à insuffisant : 0 point
Toute note égale à zéro entraînera l'élimination de l'offre.

La note relative au critère financier sera calculée, en euros TTC, hors PSE.

(Prix l'offre la plus / Prix de l'offre analysée) x 20 puis pondérée

Toutes les informations fournies par le soumissionnaire à l'appui de son offre prendront valeurs contractuelles s'il est retenu.

En cas de discordance entre, d'une part le prix unitaire par la quantité et/ou la TVA, d'autre part le montant, c'est le prix unitaire hors taxe remisé qui sera retenu et le montant corrigé en conséquence.

Section V AUTRES RENSEIGNEMENTS

V.1. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

V.1.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier remis comprend :

- Le présent règlement de la consultation et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses 5 annexes
- Un acte d'engagement (ATTR1)
- L'annexe financière
- Le questionnaire technique à compléter
- Les pièces servant à la constitution de la candidature (DC1 et DC2)

V.1.2 Obtention du dossier de consultation

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est téléchargeable gratuitement via la plate-forme des achats de l'Etat "PLACE" dont l'adresse internet est :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

L'identification n'est pas obligatoire. *Cependant, il est **vivement conseillé** de s'identifier sur le portail, les candidats devront pour cela créer un compte via le menu « S'identifier / S'inscrire » afin d'obtenir un couple identifiant/mot de passe et ce afin d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.*

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le CHU de Caen, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe^R Acrobat^R (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip).

Les formats de fichiers envoyés et acceptés par le CHU de Caen sont les suivants : ZIP, JPEG, DOCX, XLSX, PDF.

V.2. CONTENU DES PLIS

Afin d'optimiser la transparence d'analyse de l'ensemble des documents, et dans un souci d'égalité de traitement, il sera fortement apprécié et recommandé aux soumissionnaires d'utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et ATTR11 (acte d'engagement) joints au dossier de consultation.

Les soumissionnaires auront à produire un dossier complet comprenant :

➤ **La candidature :**

En application de l'article R.2143-4 du Code de la commande publique, le soumissionnaire peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents listés ci-après. Les soumissionnaires ont la possibilité d'utiliser le DUME acheteur présent dans la consultation ou bien celui disponible gratuitement à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> ou <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Si celui-ci a déjà été transmis lors d'une précédente consultation et tant que les informations présentées demeurent valables, les soumissionnaires sont dispensés de ce nouvel envoi.

A défaut de présentation d'un DUME, les soumissionnaires auront à produire un dossier de candidature rédigé en français, comprenant les pièces suivantes

La lettre de candidature (formulaire « DC1 »)

Ou forme libre :

- Attestation sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-11 du Code de la commande publique mentionnés
- Numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (SIRET)
- Désignation de la personne habilitée à engager la société (nom, prénom, qualité).
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

La déclaration du candidat (formulaire « DC2 » ou équivalent) présentant les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire, à savoir :

- Le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, le cas échéant ;
- La liste de références équivalentes à celles de la présente consultation ;

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur (article R2142-3 du Code de la commande publique).

En cas de **groupement d'opérateurs économiques**, un DC1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, et accompagné **des pièces justificatives** ci-dessus énumérées **pour chaque membre du groupement**.

Le soumissionnaire peut également joindre les pièces et certificats fiscaux et sociaux attestant qu'il a satisfait à ses obligations en matière d'impôts, taxes et cotisations sociales.

A défaut, il sera fait application de l'article V.8. du présent règlement de la consultation.

➤ **L'offre composée des pièces suivantes :**

- Un acte d'engagement à compléter (**transmis au format Word, ou PDF modifiable**) *;
- L'annexe financière* ;
- La réponse technique permettant d'apprécier l'exhaustivité de l'offre par rapport aux exigences du C.C.T.P. et la qualité des prestations proposées : Un **calendrier détaillé** de réalisation des prestations, **des plans** provisoires etc
- Les fiches techniques détaillées ;
- Le questionnaire technique ;
- Les éléments relatifs au marquage CE-DM
- L'attestation de visite (annexe 2 du présent règlement de la consultation).

**L'annexe financière est nécessairement jointe au format Excel modifiable*

***L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la transmission et la signature de l'acte d'engagement ne sont plus obligatoires.**
Les soumissionnaires retenus sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature d'un acte d'engagement complété du numéro de marché et des annexes le cas échéant.

En cas d'absence d'une de ces pièces, le CHU de CAEN se réserve le droit d'écarter le soumissionnaire de la présente consultation.

V.3. REGLE DE NOMMAGE DES FICHIERS DEMATERIALISES

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, **le soumissionnaire est invité à respecter si possible le modèle de présentation et l'indexation des documents comme indiqué ci-dessous et dans l'annexe "Nommage des fichiers"**

Le nom des fichiers se composent de 3 parties séparées par "_", comme suit : **DD_XXXX_FFFF**

DD abréviation du nom du dossier (DC pour le dossier de candidature, DF pour le dossier financier et DT pour le dossier technique)

XXXX nom de la pièce (se reporter à l'indexation de l'ANNEXE)

FFFF nom du fournisseur

S'agissant de la désignation des fichiers, l'usage des caractères alphanumériques, c'est-à-dire des dix chiffres arabes allant de 0 à 9 et des 26 lettres de l'alphabet latin sans diacritiques comme les accents ou le tréma est seul autorisé.

Enfin, les soumissionnaires apporteront une attention particulière lors de la formalisation des annexes financières. La trame de base ne sera pas modifiée et les fichiers seront transmis au format tableur, exploitable informatiquement.

V.4. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les candidatures et les offres sont **impérativement et exclusivement** transmises par voie électronique sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, avant la date et l'heure limite figurant en 1^{ère} page.


V.4.1 Outils requis pour effectuer une réponse électronique

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ici, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

- **Une machine virtuelle Java** (Java Runtime Environnement J2SE en version 4 : JRE 1.4.2_04 et supérieure, version 5 : JRE 1.5.0_06 et supérieure, ou version 6 : JRE 1.6.0_01 et supérieure). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (<http://www.java.com/fr/download/index.jsp>).

V.4.2 Présentation des fichiers de réponse

Le manuel d'utilisation est disponible à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>
Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

Afin de déposer sa réponse, le soumissionnaire doit se connecter au site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/> et s'identifier avec son compte (couple identifiant/mot de passe). Il accède à son Espace puis à la procédure concernée pour réaliser la réponse par voie dématérialisée (cliquez sur  Dépôt).

Le soumissionnaire procède alors à l'opération de dépôt des fichiers en suivant les instructions de la plate-forme.

A noter qu'il n'est pas nécessaire de déposer un fichier compressé (au format ZIP par exemple). Le site Internet compressera de lui-même les fichiers déposés avant leur envoi sur le réseau Internet.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme.

Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Seul ce récépissé est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du contrat.

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. A défaut, seule la dernière offre réceptionnée sera ouverte.

V.4.3 Plis volumineux

Il est indiqué au soumissionnaire que la plate-forme ne présente pas de limite concernant la taille des documents à transmettre mais que **la durée de l'étape de transfert dépend très fortement de la taille du fichier de réponse et du débit de la connexion Internet.**

En tout état de cause, la transmission complète devra intervenir avant les dates et heures limites de réception publiées dans l'avis de marché et au présent Règlement de Consultation, sous peine d'élimination.

V.5. **TRAITEMENT DES PROGRAMMES INFORMATIQUES MALVEILLANTS (VIRUS)**

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il est rappelé aux soumissionnaires que, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de Caen peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le CHU de Caen conserve alors la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, conserve également la trace des opérations de réparation réalisées.

- Concernant les éléments de **la candidature qui n'est pas accompagnée d'une copie de sauvegarde**, le fichier électronique qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le soumissionnaire concerné en est informé. Toutefois, le CHU de Caen pourra décider de faire application de l'article R2152-2 du Code de la commande publique et demander au soumissionnaire de procéder à un nouvel envoi du document.
- Concernant les éléments de **l'offre, la réponse non accompagnée d'une copie de sauvegarde** et qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputée n'avoir jamais été reçue et le soumissionnaire concerné en est informé.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, le soumissionnaire ne doit utiliser ni les exécutables notamment les « exe », « com », « bat », « pif », « vbs », « scr », « msi », « eml » ni les « macros ».

Les antivirus utilisés au CHU de Caen sont SYMANTEC ANTIVIRUS (serveur mis à jour quotidiennement), présent sur tous les micro-ordinateurs de l'établissement, et TREND MICRO INTER SCAN (mise à jour toutes les heures) pour toutes les informations amenées par messagerie ou Internet.

Si la récupération des fichiers n'est pas possible ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une réparation, et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci sera ouverte par le CHU de Caen.

V.6. COPIE DE SAUVEGARDE

Le soumissionnaire dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de **sa réponse électronique**. La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au CHU de Caen.

La copie de sauvegarde sera impérativement envoyée dans les délais indiqués au présent règlement de consultation sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie
Direction des affaires juridiques - Cellule marchés
Avenue Côte de Nacre
14033 Caen cedex 9
Secrétariat : 02.31.06.53.29

Le support physique électronique est une alternative au support papier : le cas échéant, les documents comporteront une signature électronique. Le CHU de Caen accepte les cd-rom, les dvd et les clés USB, tout autre support sera réputé non reçu.

Cette copie remise sous pli scellé, devra comporter obligatoirement la mention lisible,

« **Copie de sauvegarde – Appel d'offres - BIO2026-XXX – OBJET DU MARCHE XXXXX - NE PAS OUVRIR** »

(Reprendre les éléments figurant en 1^{ère} page)

Cette copie devra être remise contre récépissé au secrétariat de la cellule marchés publics, avant la date et l'heure limite figurant en 1^{ère} page.

Elle sera transmise par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, et d'en garantir la confidentialité.

Les documents remis devront respecter précisément les exigences du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve d'être parvenue dans les délais de dépôt :

- En cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans les documents électroniques transmis par le soumissionnaire
La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le CHU de Caen.
- En cas d'offre dématérialisée non parvenue dans les délais de dépôt
- En cas d'offre dématérialisée n'ayant pu être ouverte.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par CHU de Caen.

V.7. « RE-MATERIALISATION » DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES

Les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique pourront être « rematérielsés » après l'ouverture des plis.

A la demande de la cellule marchée, les attributaires retenus devront signer*** l'acte d'engagement du marché complété du numéro de marché et des annexes le cas échéant.

*** La signature de l'acte d'engagement (ATTRI1) pourra être réalisée de manière électronique ou manuscrite si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique. (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23784>)

Dans l'hypothèse d'une signature électronique, le certificat de signature utilisé par l'attributaire doit répondre aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement [eIDAS](#) sont autorisés ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES.

Si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique, il devra faire parvenir au CHU de CAEN un document signé manuscritement de manière originale.

V.8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve de la vérification, par le CHU de Caen de la régularité des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents :

- Les **attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales**.

La liste des impôts et taxes concernés est fixée par arrêté du ministère de l'économie et des finances du 22 mars 2019.

| | |
|--|--|
| France ou Union Européenne | <ul style="list-style-type: none">• Soit une photocopie de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation concernant l'ensemble des cotisations sociales• Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire |
| Pays Tiers | <ul style="list-style-type: none">• Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire.• Soit une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine du soumissionnaire. |

S'agissant des soumissionnaires étrangers, ceux-ci transmettront dans un délai maximum de huit (8) jours suivant la demande du CHU de Caen, les documents attestant de la régularité de leur situation fiscale et sociale. Tous les documents provenant de pays non francophones doivent impérativement être traduits en langue française (article D 8222-8 du Code du travail).

* *
*